

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION** **du CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2018**

Ordre du jour : site de la maison communale : travaux supplémentaires et inauguration, création d'un emploi non permanent, approbation du rapport de la CLECT du 16/07/2018, financement de l'école de voile 2017 / 2018, enquête publique en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Meillac et Pleugueneuc, questions diverses.

### **Site de la Maison Communale :**

Travaux supplémentaires : afin de terminer l'aménagement du site, Le conseil valide les travaux supplémentaires suivants :

Entreprise COLAS : création d'une allée vers le boulodrome : 1 930.80 € TTC

Entreprise PIERRE Peinture : plus-value pour l'option « lasure sur bois existant » : 368.64 € TTC.

Les crédits inscrits à l'opération 209 sont insuffisants de 1200 €. Une décision budgétaire modificative est nécessaire.

### **DM n° 1 :**

Le conseil décide de voter la décision modificative suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>
c/ 2313-209 Aménagt site MC	400.00	
c/ 2315-209 Aménagt site MC	800.00	
c/2315-201 Plateau MS et aire de jeux		1 200.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 200.00</b>	<b>1 200.00</b>

Avenants en moins-value : dans les marchés passés avec les sociétés CAMMA SPORTS (terrain multisports) et SYNCHRONICITY (aire de jeux), il était prévu des travaux d'engazonnement.

Pour des raisons pratiques, ces travaux ont été confiés à l'entreprise GALLEE PAYSAGE.

Les sommes suivantes sont déduites des marchés initiaux

954.40 € HT à CAMMA SPORTS.

936.61 € HT à SYNCHRONICITY

Le conseil autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

Inauguration : elle aura lieu le samedi 6 octobre. A 10 H animation sur le site avec des enfants et des jeunes, à 10 H 45 : inauguration, discours, vin d'honneur.

La population sera invitée, ainsi que des personnalités.

### **Création d'un emploi non permanent**

Le conseil municipal avait décidé lors de la réunion du 5 juillet dernier de recruter un agent à temps non complet dont l'emploi serait mutualisé entre le service scolaire et le service voirie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 (24 H / semaine).

La délibération n'étant pas conforme, une nouvelle est nécessaire afin de créer un emploi non permanent pour une durée de 12 mois pour accroissement temporaire d'activité. La rémunération est fixée sur l'indice brut : 340, majoré 321. Le conseil autorise le Maire à recourir au recrutement direct et à signer le(s) contrat(s).

### **Rapport de la CLECT du 16 juillet 2018**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 11 juin 2018 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2018. Ce même rapport a été adopté par le Conseil communautaire le 16 juillet 2018.

Le conseil municipal adopte :

- le rapport de la CLECT du 11 juin 2018
- le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2018 qui s'élève à 31 524.03 €.

### **Ecole**

#### **Classe de voile 2017 / 2018**

Le conseil accepte de participer financièrement à la classe de voile de l'année scolaire 2017 /2018. 148 élèves ont participé pour un montant total de 2 368 €. La dépense est partagée entre l'APE, les familles et la commune. Montant à verser à l'APE qui a fait l'avance des frais : 789.33 €.

Effectif à la rentrée :

1° Classe TPS – PS- MS à Plesder - Juliette GUEGAN : 19 élèves dont 8 des Champs-Géraux et 11 de Plesder

2° Classe MS et GS aux Champs-Géraux – Emilie BORDERIEUX : 18 élèves dont 8 des champs-Géraux Et 10 de Plesder

3° Classe GS et CP à Plesder – Magalie DESERT : 19 élèves dont 6 des Champs-Géraux et 13 de Plesder

4° Classe CE1 et CE 2 à Plesder - Camille HERY : 19 élèves dont 14 des Champs-Géraux et 5 de Plesder

5° Classe CE 2 et CM 1 aux Champs-Géraux - Marion LELIEVRE : 22 élèves dont 6 des Champs-Géraux et 16 de Plesder

6° Classe CM 1 et CM 2 aux Champs-Géraux – Marion ZIEGLER : 20 élèves dont 11 des Champs-Géraux et 9 de Plesder

#### **Convention avec la commune de St Pierre de Plesguen pour l'ALSH**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mutualisation de l'accueil de loisirs de la commune de Saint-Pierre-de-Plesguen.

Notre commune ayant uniquement la compétence « activités périscolaires » la convention ne peut être signée que pour les activités périscolaires.

### **Enquête publique parc éolien sur Meillac et Pleugueneuc**

Une enquête publique a lieu du 5 septembre au 8 octobre 2018 sur la demande présentée par la société QUADRAN Energies Libres en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Meillac et Pleugueneuc.

Le conseil décide de s'aligner sur l'avis des communes où est situé le projet.

### **Questions diverses**

7 DIA : Le Bourg (1), La Pesnais (2), La Ville Gromil (3), Les Epinettes (1). Le titulaire du droit de préemption est le Président de Dinan Agglomération, suivant l'avis de la commune. Dinan Agglomération a renoncé au droit de préemption sur ces ventes.

Fleurissement – 2 catégories : façade et façade / jardin

Façade : Mr et Mme Bruno HAGUET, Mme Marguerite BRAVO, Mr et Mme Loïc BRANDILY

Façade / jardin : Mr et Mme Frédéric LE BOULER, Mr et Mme Jean-Yves FOUERE, Mme Jeannine DESCHARNES, Mr et Mme Henri LANGLAIS, Mr et Mme Gérard GUITARD, Mr et Mme Joël ESNAULT, Mr et Mme Jean ADAM, Mr et Mme Jean-François GILBERT, Mr et Mme Louis L'HERMITTE.

Vitesse excessive à La Ville Gromil signalée par des élus. Malgré la pose de panneaux d'agglomération et d'une limitation à 50 km/h, les véhicules roulent trop vite.

Le Maire répond qu'il est difficile de lutter contre le non-respect des limitations de vitesse.

L'année prochaine nous étudierons le dossier « sécurisation des villages » mais il faut savoir que ce sujet est récurrent et que peu importe les moyens mis en place, les problèmes persistent.